

Communiqué du syndicat des médecins inspecteurs du travail

16 octobre 2013

LES MEDECINS INSPECTEURS DU TRAVAIL REPRENENT LE CHEMIN DES CRRMP

Malgré l'absence d'avancées à ce jour sur le fonctionnement de ces comités, après presque un an d'absence des CRRMP, les médecins inspecteurs ont décidé de suspendre leur action, dans l'attente des propositions d'un «groupe de travail» visant à mettre à plat leur fonctionnement.

Les dysfonctionnements des CRRMP pointés par le mouvement des médecins inspecteurs, leur revendication d'égalité de traitement au sein de ces comités avec les professeurs d'université-praticiens hospitaliers, trouveront-ils solution dans les travaux du groupe mis en place ?

En «échange» de cette suspension, l'Administration a promis ... d'appliquer la loi (dite de résorption de la précarité dans la fonction publique). Les médecins inspecteurs, qui exercent des fonctions régaliennes seront enfin - peut-être - recrutés désormais en CDI. L'obstacle des 6 années de précarité à l'entrée dans la fonction levé, l'attractivité de la profession suffira-t-elle à pourvoir les nombreux postes vacants, notamment dans certaines régions gravement pénalisées ?

Dans le contexte actuel de mise en œuvre d'une réforme qui doit encore apporter la preuve de sa capacité à améliorer le fonctionnement des services de santé au travail dans le but « d'éviter toute altération de la santé du fait du travail », les médecins inspecteurs restent inquiets pour l'avenir de leur « corps » et plus encore pour la pérennité de l'action de l'État en matière de santé au travail.

Un Ministère fort ne saurait l'être sans une Inspection médicale forte, pour laquelle les médecins inspecteurs demeurent très mobilisés.

Contacts :

06 49 22 69 87

07 85 56 63 98